

MAIRIE DE SAINT-ELOI

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES sauf Nathalie Peuvergne qui a donné procuration à Jocelyne Labarrière, Edouard Pruvot qui a donné procuration à Cyril Mougel et Fanny Mellet qui a donné procuration à Maud Téodoresco.

ORDRE DU JOUR

➤ Délibération pour la demande de subvention FIPD pour la vidéoprotection

- Pour : 3
- Contre : 5
- Abstention : 1

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas mettre ce dossier au budget 2024 et donc ne pas faire de demande de subvention.

➤ Délibération pour la demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires

Dossier en attente d'une étude PPMS par l'éducation nationale.
Le dossier sera représenté dès réception de l'étude aux élus en commission courant d'année 2024.

➤ Délibération sur l'organisation du temps scolaire

Mr le Maire informe le conseil municipal que compte-tenu du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et suite à l'avis favorable du conseil d'école du 15 février 2024, il propose de conserver la semaine de 4 jours à l'école de Saint-Eloi, et suivant les horaires suivants : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

- Pour : 9

➤ Discussion budgétaire sur l'organisation du temps périscolaire

Nous constatons une montée en effectif des enfants à la cantine. Une moyenne à 40 enfants avec des pics à 45.
Il en découle un besoin d'adapter notre organisation à cette évolution.
Monsieur le Maire attire l'attention sur la période de récréation après le repas où un

adulte assure la surveillance pendant que la cantinière remet salle et cuisine en état. Des simulations budgétaires seront présentées aux élus pour le vote du budget pour accroître le temps de travail de la cantinière afin d'assurer un renfort de surveillance en particulier pour les sanitaires.

➤ **Discussion du projet de schéma directeur défense incendie**

Pascal Ducloud a présenté à ses collègues élus le projet de schéma directeur de défense incendie ainsi que les résultats du contrôle triennal de nos poteaux incendie. Il en ressort qu'un poteau est indisponible et que des travaux d'entretien sont à prévoir.

Un rendez-vous est attendu avec le SDIS pour échanger sur les investissements à effectuer.

➤ **Délibération pour les ouvertures de crédits**

Mr le Maire explique que, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, plusieurs factures doivent être réglées en investissement en vue de payer les dépenses suivantes :

- Relamping : 782 € au compte 2135
- Frais d'acquisition terrains Mas Plomb, Leyment et Péroutes : 1 925 € au compte 21111
- Table et chaises cantine pour 947 € au compte 2184
- Création d'un fossé et réseaux EP pour 5 468 € au compte 212

Mr le Maire informe le Conseil qu'il convient d'ouvrir des crédits sur les comptes d'investissement ci-dessus en dépenses.

- Pour : 9

➤ **Délibération pour le choix de 2 représentants du conseil au comité des fêtes**

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal a été informé de la création d'un comité des fêtes au sein de la commune lors de la réunion du conseil le 22 juin dernier. Aujourd'hui le comité est créé. Deux membres du conseil municipal peuvent en faire partie. Mr le Maire et Edouard Pruvot se proposent.

- Pour : 9

➤ **Délibération admission en non-valeur**

Les membres du conseil municipal demandent à étudier les factures à passer en non valeur. Il est décidé que ce suivi serait désormais réalisé par les membres du conseil en commission pour délibération en non-valeur en conseil municipal.

Le conseil donne pouvoir au maire pour passer en non-valeur les dossiers présentés de 2017 en non-valeur.

Fin de réunion 22h00.

